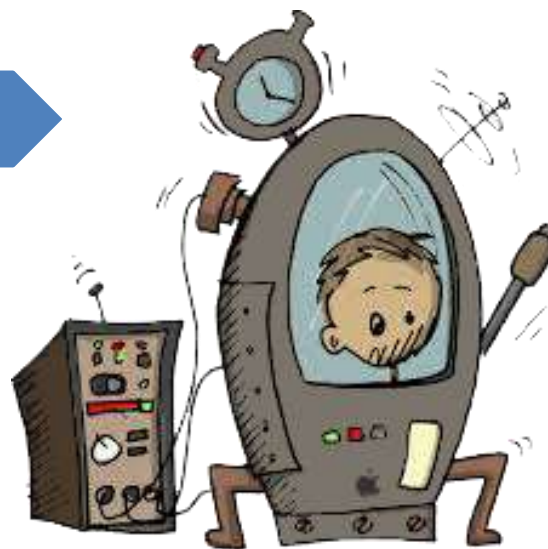


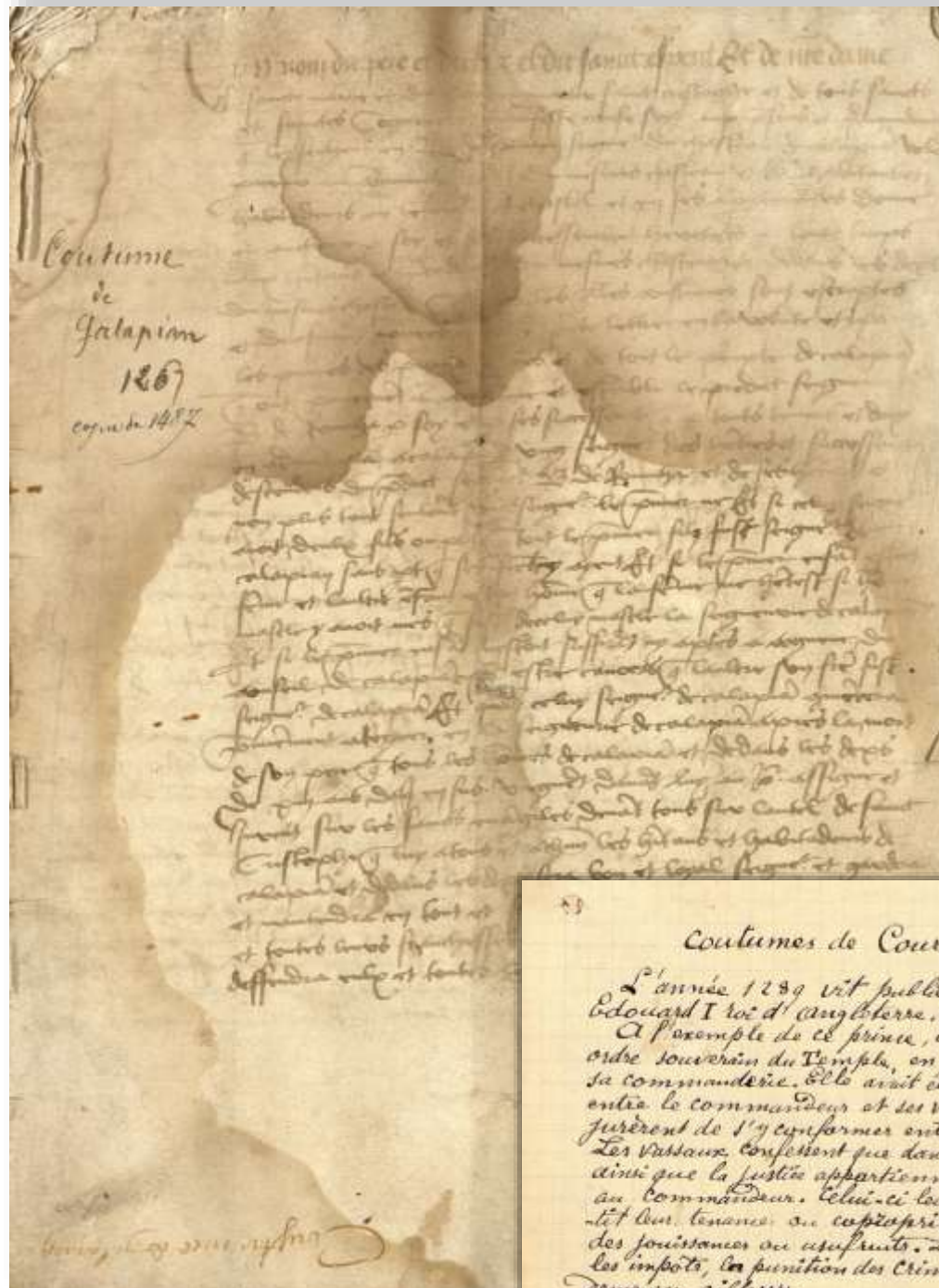
# Nuits d'été 2016

**Prayssas,  
4 août 2016**

## Les Archives viennent à votre rencontre

**Les Archives départementales vous invitent à plonger dans l'histoire de votre canton et à découvrir quelques documents originaux qui font la grande histoire et les petites histoires de toutes les communes de votre canton du Moyen Age à nos jours !**



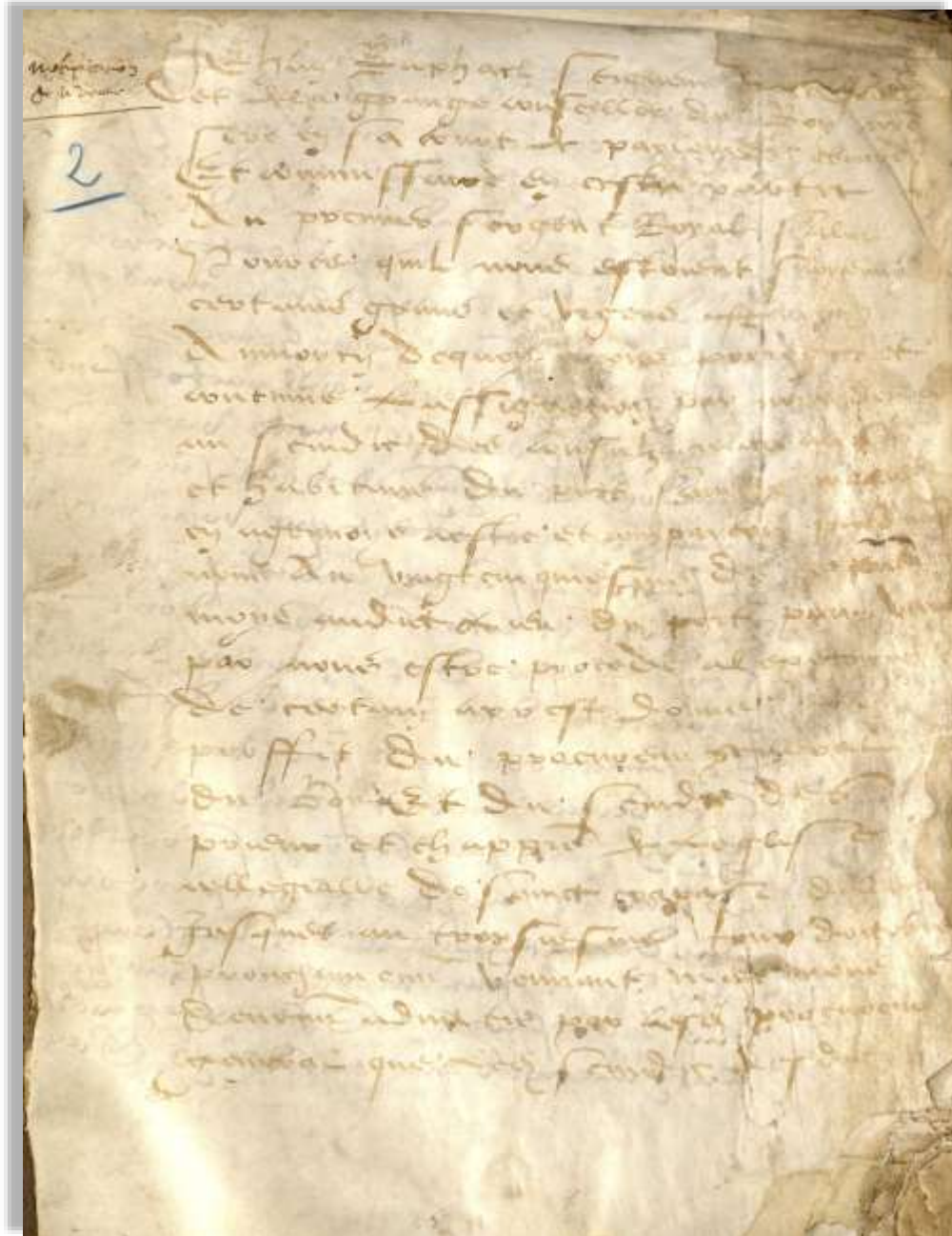


Coutumes de Galapian, copie du XV<sup>e</sup> s. d'un texte de 1267. On ne dispose pour Cours que d'une copie très récente

Galapian, 52 J 43  
Cours, 1 J 1005

83  
Coutumes de Cours, novembre 1289  
L'année 1289 vit publier nombre de Coutumes par  
Edouard I<sup>er</sup> roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine.  
A l'exemple de ce prince, le Commandeur de Cours, de l'  
ordre souverain du Temple, en donna une aux paroissiens de  
sa commanderie. Elle avoit été discutée et convenue d'avance  
entre le Commandeur et ses Vassaux. Les deux parties en cause  
jurèrent de s'y conformer entièrement.  
Les Vassaux, confessant que dans cette paroisse tous leurs biens  
ainsi que la justice appartenaient en entier et exclusivement  
au Commandeur. Celui-ci leur promit aide et protection, garan-  
tit leur tenance ou capropriété des biens, et leur accorda  
des jouissances ou usages. La Coutume, en 28 articles, règle  
les impôts, la punition des crimes et délits, la liberté d'aller  
demeurer ailleurs.

Privilèges et coutumes de la ville de Port-Sainte-Marie, texte à l'appui d'un procès entre la communauté de Port-Sainte-Marie et le chapitre Saint-Caprais d'Agen (XVI<sup>e</sup> siècle).







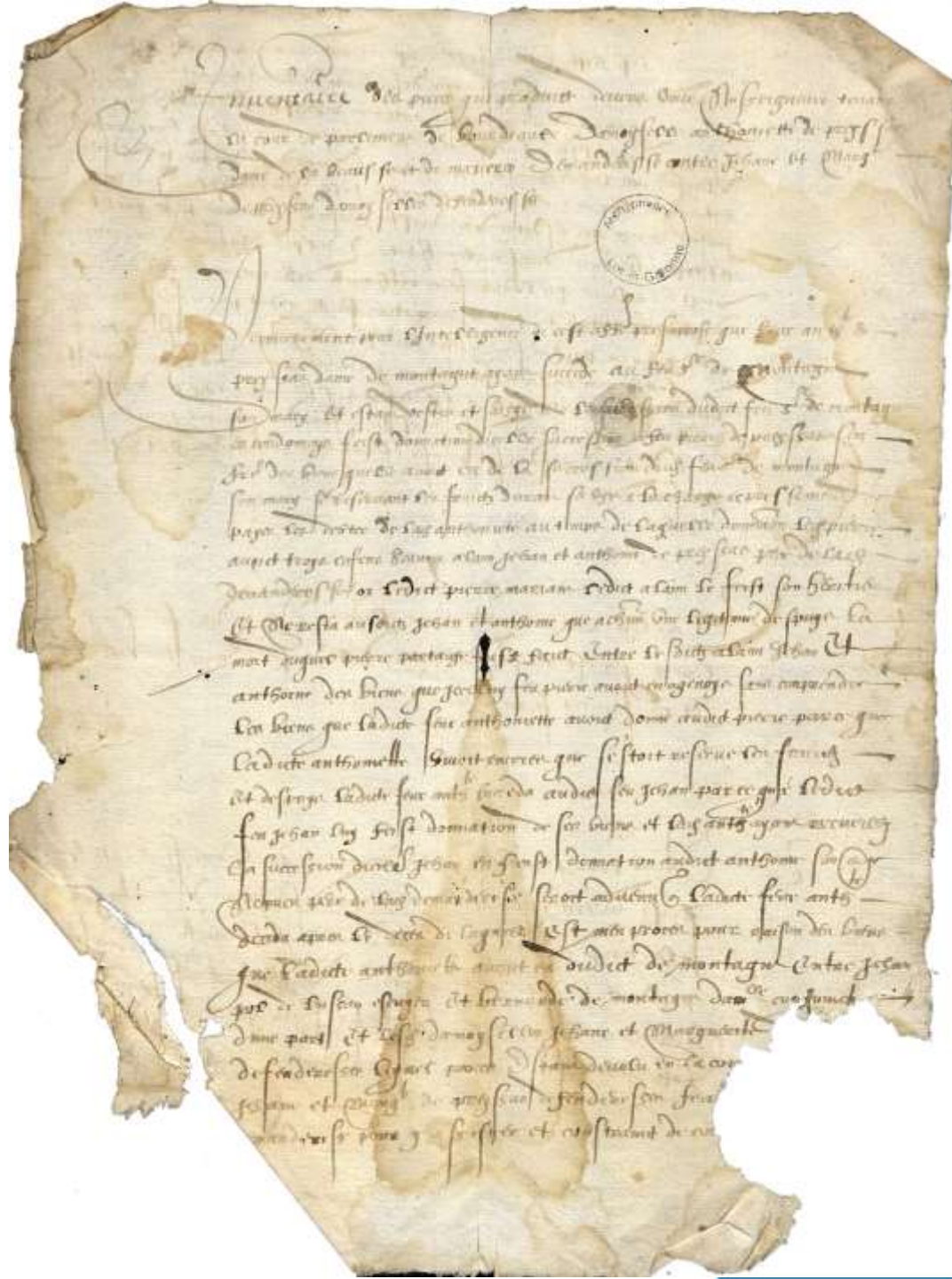






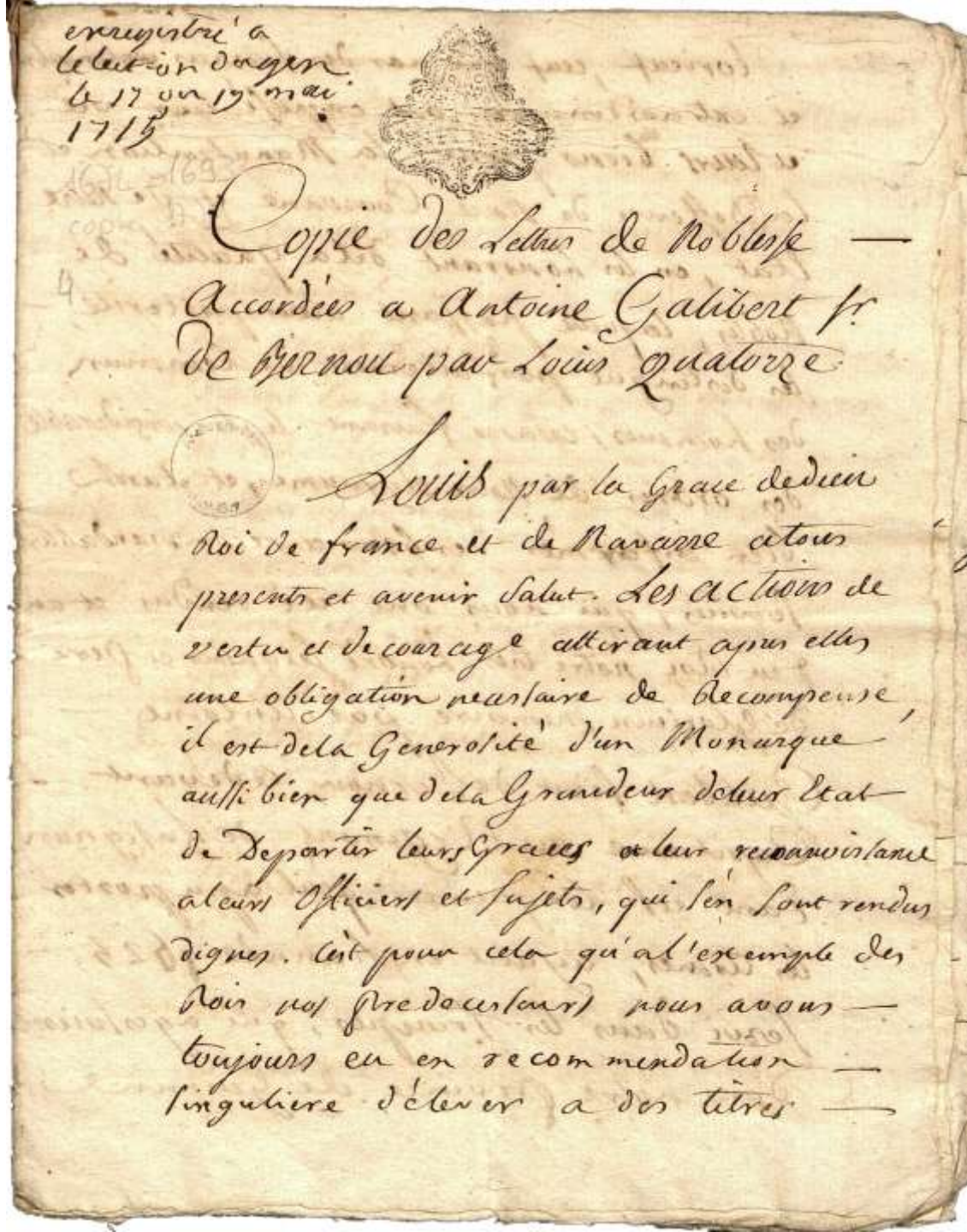
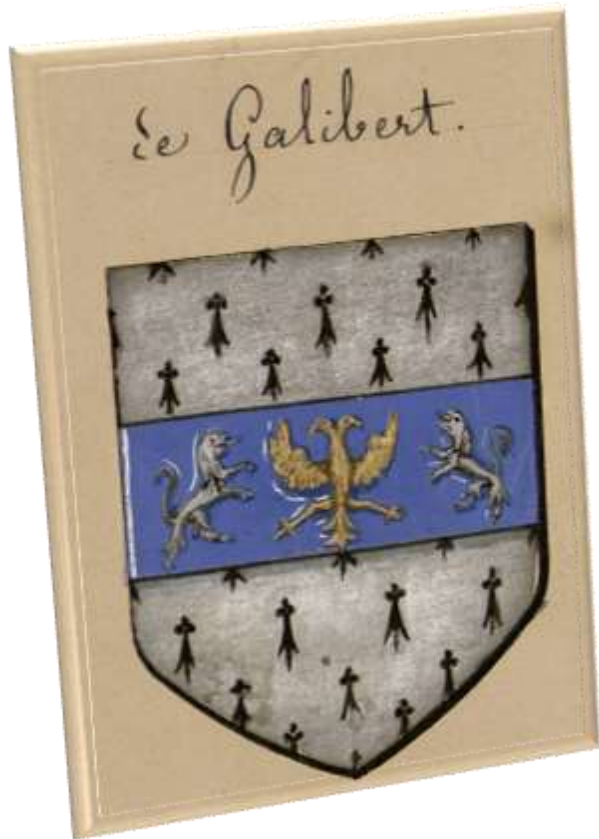


Inventaire de pièces d'un procès concernant la succession d'Antoinette de Prayssas, veuve et héritière du sieur de Montagut en Condomois (XVII<sup>e</sup> s.).





Copie des lettres de noblesse accordées au sieur de Bernou en 1674.










Arpentement de la juridiction de  
Frégimont réalisé le 3 octobre 1683.

  
Livre de l'arpentement

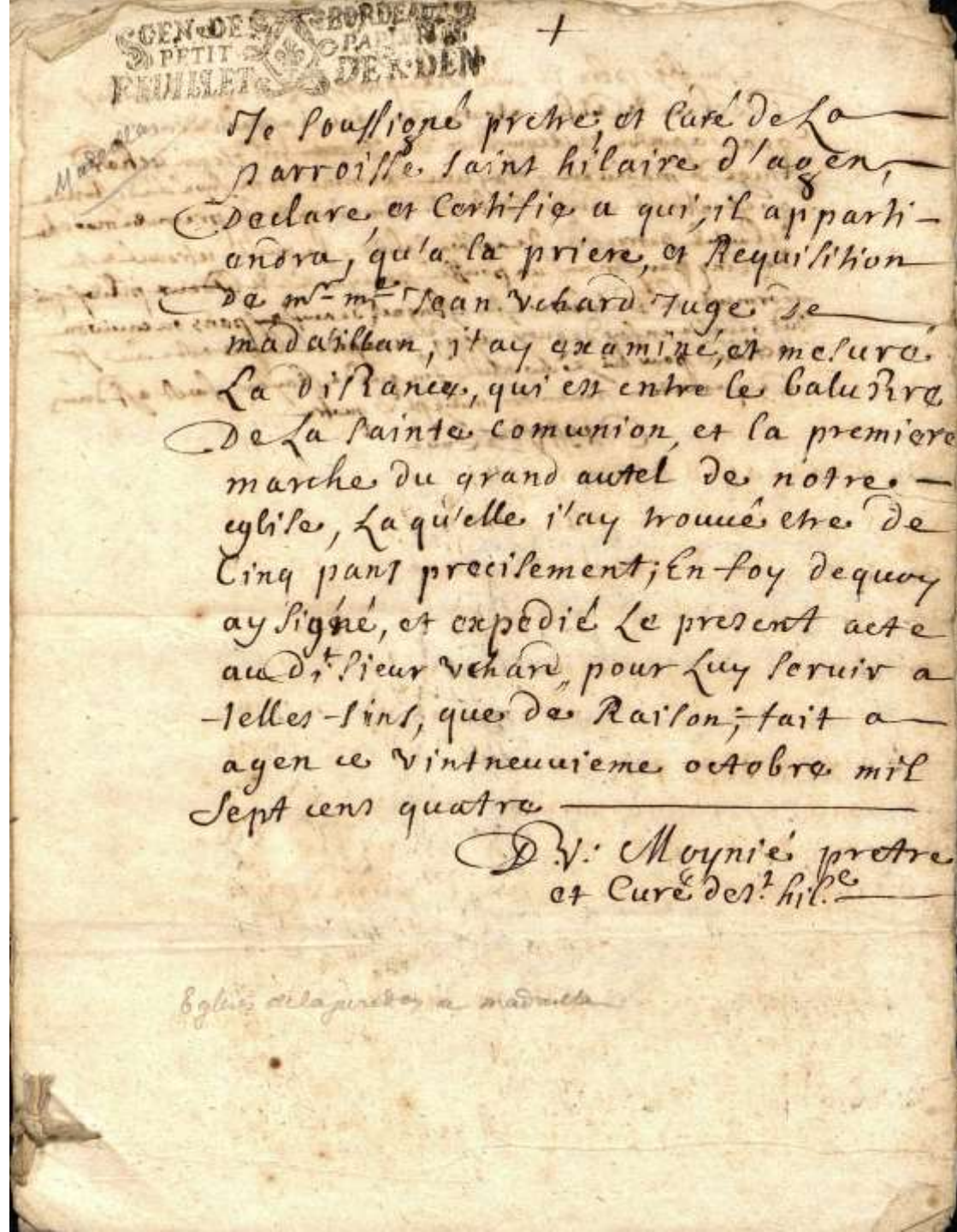
General de la Jurisdiction de Frégimont fait  
li commance le dit arpentement par moy  
arnaud moulin arpenteur soubs signe, le  
troisième jour du Mois d'octobre mil six cent  
quatre vingt trois, le fin le vingt troisième  
decembre susdite année pour monsieur Le  
Comte de moulins et seigneur dudit Frégimont  
St. Barthelémy, St. Saluy, & autres places li ce  
ala Requisition de antoine rebel fils de  
Raymond, habitant du village de Lebel, & Jean  
fabre fils de Guiltraume, habitant du  
village de Blanelas, Consuls la présente année  
Dudit lieu la Jurisdiction dudit Frégimont, le  
présent Livre fait village par village par  
Lettre alfabétique comme suit  
Premièrement Le Douoy de Frégimont ou  
autres autres maisons proches ledit Bourg  
M. Antoine de Raymond, Bernard praticien  
de Frégimont, tient un carreau deux carreaux cinq  
pièces eny creats.







Requête du juge de Madaillan pour obtenir les mesures de l'église Saint-Hilaire d'Agen (1704).





Mémoires juridiques au sujet du procès qui oppose la communauté de Montpezat à son seigneur au sujet des terres et domaines de Saint-Sardos, Saint-Damien et Feltonne (1714, 1721).

*La mémoire en introductif est établie le vued' d'interieur des Consuls à Montpezat, et la tentative de redred d'aiguillon pour l'usage au de ce lieu.*  
1671-23

# MEMOIRE

DES CONSULS de Montpezat, contre la disjonction du Chef de l'élection des Consuls, des autres Chefs appointez.

*CONTRE Monsieur le Duc d'Aiguillon.*

**L**ES Consuls de Montpezat ont été de tout tems les Défenseurs des Tenanciers, contre les Officiers & Fermiers des Seigneurs : ce fut les Consuls qui en 1657. & 1666. se pourvurent en la Cour & au Sénéchal d'Agen, contre le sieur Regade Juge, qui entreprenoit sur les droits des Consuls & Communauté, & contre Hugonie & Marraud, Fermiers sur les exactions qu'ils faisoient pour le payement des Rentes: les uns & les autres, pour atréer ces poursuites suscitèrent la Dame Duchesse d'Aiguillon, qui se pourvut au Conseil en réglemant des Juges, par le confict qu'elle fit entre la Cour & les Requêtes de l'Hôtel, & forma une demande à nommer les Consuls de Montpezat, obtint au Conseil une surfoyance contre la poursuite des Consuls; & par Arrêt contradictoire du 8. Janvier 1669. le Roi renvoya les Parties à proceder en la Cour; & les choses en ont demeuré là par la mort des Parties.

L'année 1693. ayant été extrêmement disetteuse en Grains, & mis les Tenanciers hors d'état de payer leurs Rentes, les Fermiers se les faisant payer en 1695. à un prix excessif; ce qui alloit à plus de 6000. livres d'exaction dans la Jurisdiction de Montpezat, au delà de ce que les Grains avoient valu en 1693. Le premier Consul qui étoit lors en place les fit regler par l'Expert Royal, en consequence d'une Ordonnance du Sénéchal d'Agen, dont les Fermiers en ayant fait appel, ils en furent déboutez avec amende & dépens, par Arrêt contradictoire du 3. Mai 1695.

Pour rendre cet Arrêt sans exécution, ces Fermiers surprisent deux Lettres de feu Monsieur de Sourdis, lors Commandant en Guyenne, pour que la Communauté nommât pour premier Consul Hugues Lacoche, receveur des Rentes de Montpezat; à la faveur de ces Lettres, & par une Caballe, ils mirent ce Receveur par intrusion dans la Charge de premier Consul; mais le premier Consul qui étoit en place, & qui avoit obtenu contre les Fermiers des Rentes l'Arrêt du 3. Mai 1695., se pourvut en la Cour, où par un Arrêt contradictoire du 27. Février 1695. la nomination Consulaire de ce Receveur fut cassée, & ordonné qu'il en fera fait une nouvelle aux formes ordinaires.

A





La Revue d'Aiguillon  
(Lot & Garonne)  
ou le Déguisemeur.  
comédie en 1. acte mêlée de vaudevilles

Comédie jouée à la cour  
des ducs d'Aiguillon  
(XVIII<sup>e</sup> s.).

Aiguillon cette ville fameuse  
De tant de Beller le séjour,  
Si fatale et si dangereuse  
aux Cœurs sensibles à l'Amour;  
Des qu'on l'approche seulement  
Il faut bien prendre garde à soi,  
Car tel y va de bonne foi  
Pour y passer une journée  
Il s'y trouve; par <sup>sentiment.</sup> je ne dis que  
arrête pour plus d'une année





Cahiers de doléances du Tiers Etat  
pour la paroisse de Nicole, 10  
mars 1789.

ESUP 944

Le Supplément de la loi du 17 Mars mil sept cent quatre vingt  
neuf a été lu par le Tiers Etat de la paroisse de Nicole au  
de la paroisse de Nicole de la manière accoutumée font composer  
la maison par la dite paroisse adhérents Hotel de ville  
ou habitant par la dite paroisse sous Jean François  
Jean Lieutenant Général du District de Nogent sur Vesle  
de la dite paroisse de Nicole par M. Jean François  
M. Sébastien Girard M. Jean François Girard  
Docteur en Médecine M. Jean Baptiste Miron M.  
Jean Moise Boudon M. Louis Desroches  
délégués de la paroisse de Nicole par M. Jean Boudon  
M. Ambroise Boudon M. Jean Boudon Jean  
Pitiot Bertrand Dumelle Jean Grégoire Pierre  
Condou Pierre Latorre Jean Jean Fourtanier  
Pierre Condou aîné François Desroches Jean  
Pierre Dagobert Pierre Dagobert M. René  
Lafargue Pierre Latorre Jean Bitaube Hugues  
Luce Fleuret Sabatier Pierre Grégoire Bertrand  
M. Magnon Arnaud Bitaube Pierre Dubois Pierre  
François Joseph Labadie Jean Boudon Jean  
Jean Pierre et Mauffret Jean Pierre François  
Caballe Jean Labadie Jean Vergnes tous Nés  
Français ou Naturalisés âgés de vingt cinq ans ou plus  
dans les Notes des impositions habitants de la paroisse de  
Nicole de la paroisse de Nicole composée de la  
ditte paroisse de Nicole par les dits habitants de la paroisse de  
Nicole par les dits habitants de la paroisse de Nicole le vingt quatre

~~Bazens~~  
Experte de Déclaration

Lieux de armes à feu de individus  
deur de la commune de Bazens

Noms des individus	Prénoms des individus	qualité ou profession	signature des armes	de l'expertise
Montmésang	Joséph	Propriétaire	idem	idem
Montmésang	Joséph	idem	idem	idem
M <sup>r</sup> Eugène	Joséph	idem	idem	idem
M <sup>r</sup> Bégis	Joséph	idem	idem	idem
M <sup>r</sup> Belard	Joséph	idem	idem	idem
Chataud	Joséph	idem	idem	idem
Santac	Joséph	idem	idem	idem
Burignau	Joséph	idem	idem	idem
Bénière	Joséph	idem	idem	idem
Marpantier	Joséph	idem	idem	idem
Verdolin	Joséph	idem	idem	idem
Delpech	Joséph	idem	idem	idem
Raymond Bernard	Joséph	idem	idem	idem
Camargol	Joséph	idem	idem	idem

Inventaire des  
individus  
détenteurs  
d'armes à feu  
pour leur défense  
(1816).

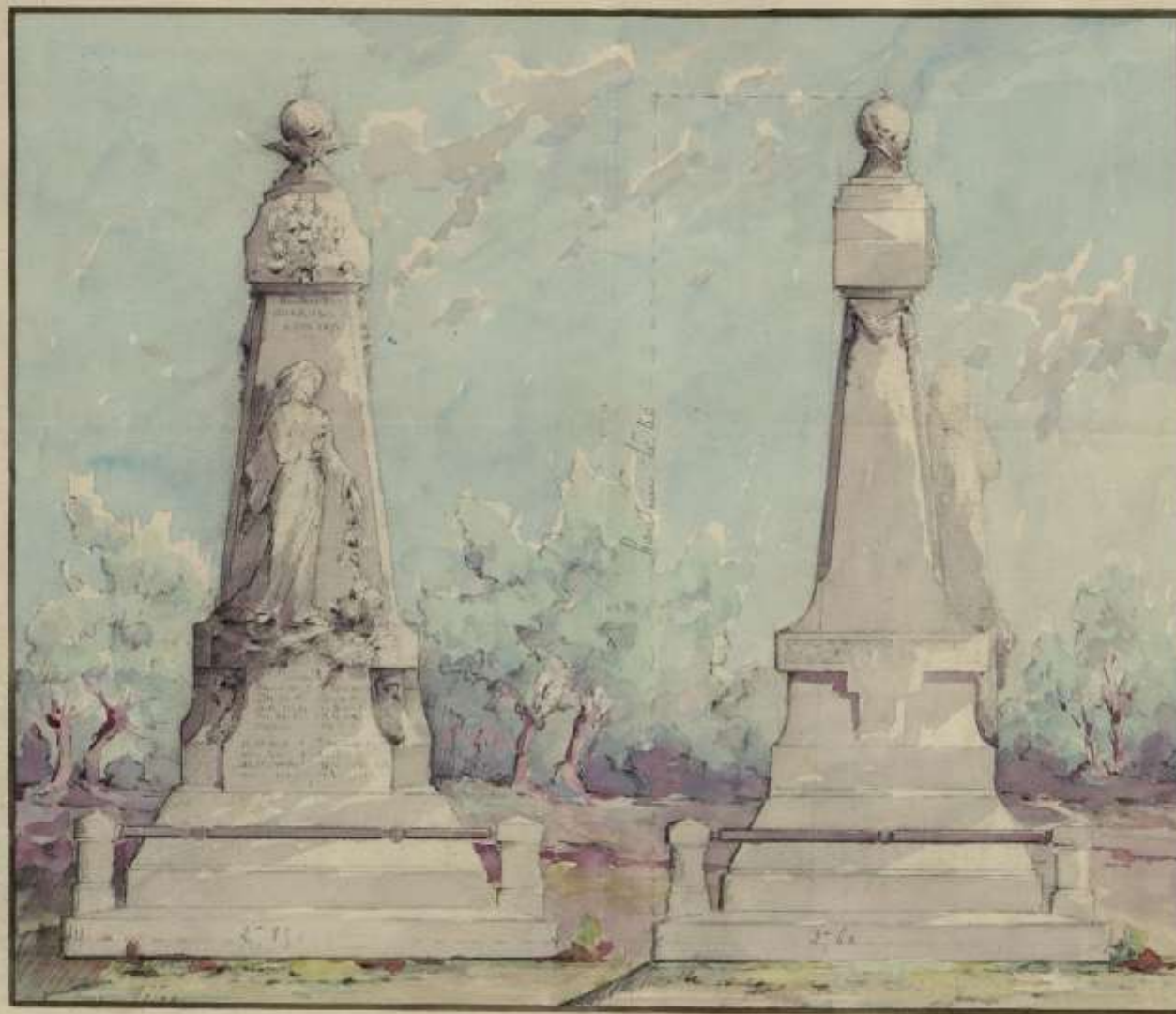


LAUGNAC (L.-et-G )  
Café - Salle de Bal

CAFÉ MOTHES

Edit. Mothes Epicerie-Café. Laugnac

# PROJET DE MONUMENT AUX MORTS COMMUNE DE CLERMONT-DESSOUS



*Vue d'ensemble  
31 E 1923  
L. B. B.*





membres sortants du Presbytère presbytéral

Procès - Verbal  
des  
opérations électorales du 14 Février 1886

L'an mil huit cent -  
quatre-vingt-six et le dimanche quatorzième jour  
du mois de Février, immédiatement après le culte du  
matin, les électeurs de la paroisse de Bourran se sont réunis  
dans le temple de la Courasse pour procéder, par l'élection,  
au dixième renouvellement biennal du Conseil presbytéral  
de Bourran et du Consistoire de Lafitte.

M<sup>r</sup> J. Malfre, pasteur de  
l'Eglise et président du bureau électoral, après avoir ouvert la  
séance au nom de la foi, rappelle à M<sup>rs</sup> les électeurs qu'ils  
sont votés en vote.

1<sup>o</sup> Du décret du 26 Mars, mil huit cent -  
quatre-vingt-cinq.

2<sup>o</sup> Du décret du 12 Avril 1881

3<sup>o</sup> Date de délibération du Consistoire de Lafitte  
en date du 31 Déc. 1885

4<sup>o</sup> Date de délibération du Conseil presbytéral  
de Bourran en date du 31 Janv. 1886.

Le Président fait observer:

1<sup>o</sup> Qu'il y a lieu de nommer trois membres  
du Conseil presbytéral en remplacement de M<sup>rs</sup> J. Desfontès,  
M<sup>r</sup> Pigeonné, Charbonneau tous trois membres sortants.

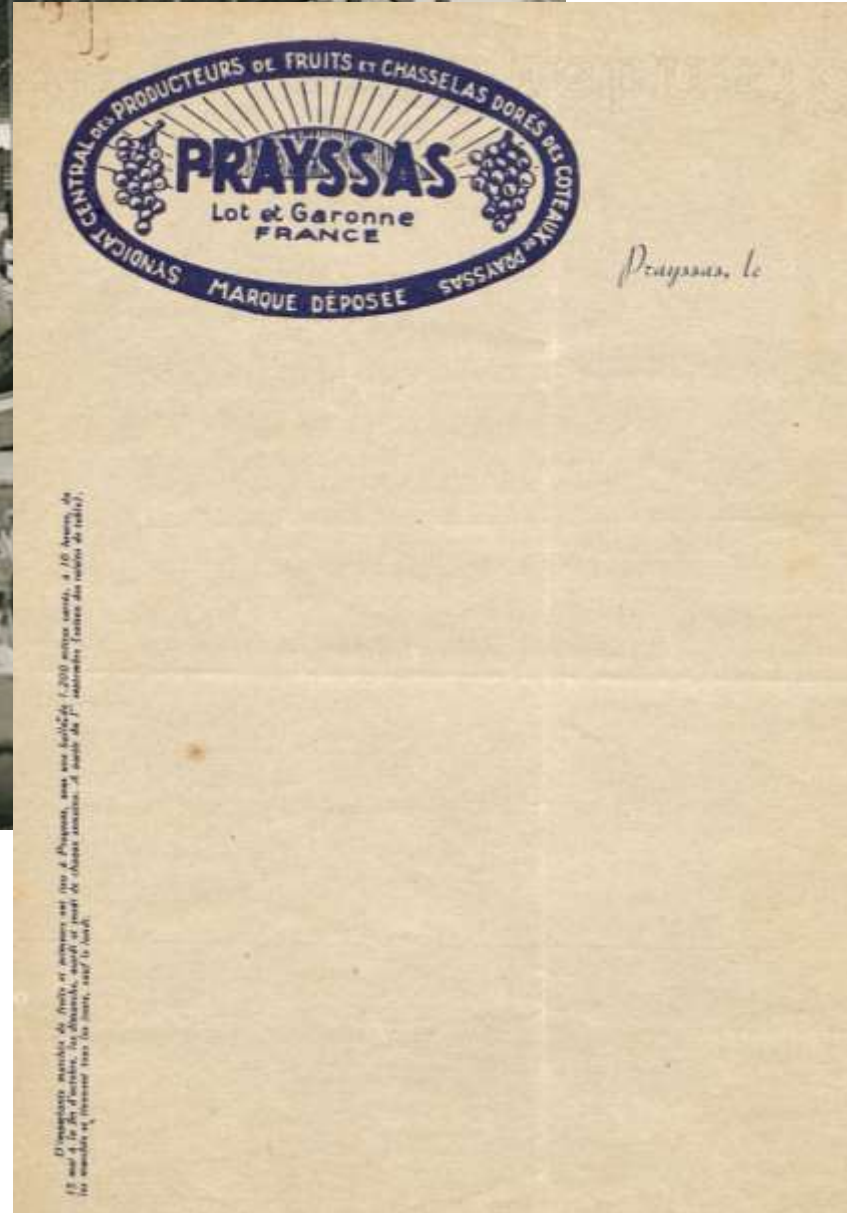
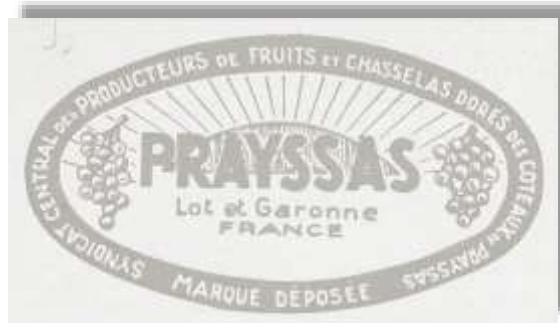
2<sup>o</sup> Qu'il y a lieu de nommer un représentant  
au Consistoire de Lafitte en remplacement de M<sup>r</sup> Charbonneau  
membre sortant.

3<sup>o</sup> Qu'il est tenu au Consistoire presbytéral et  
celui du représentant, inscrits sur deux bulletins distincts, savoir:

Registre de délibérations du conseil  
presbytéral de l'église réformée (1885-1906).



Prayssas, 7 Fi 217 / 12 et E Dépôt Prayssas 1 M 5





## Les sources sur le canton du Moyen Age à l'époque contemporaine, ce sont aussi par exemple :

- de nombreuses cartes postales, dessins et photographies représentant les bourgs, églises, châteaux
- des plans de bâtiments : mairies, écoles, halles, moulins...
- des plans et dossiers de travaux : ponts, chemins de fer, canaux, rivières...
- des dossiers concernant l'agriculture, les industries locales
- des documents concernant les associations des communes (cercles, amicales, clubs sportifs...), avant et après la loi de 1901
- l'état civil ancien, les listes d'habitants (recensements), le cadastre napoléonien, à (re) découvrir sur notre site Internet !